

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 29 JUIN 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt neuf Juin , à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRUNET Joël, Maire

PRESENTS: BRUNET Joël, LUCCHINI Michel, JUILLARD Evelyne, THIBAUD Jean-Pierre, CHOLLET Collette, BREVET Jean-Michel, DUBRUC Yves, GAUDET Rolande, LAZARE Sébastien, LHOTE Annick, RICHER Jean-François, TARPIN-LYONNET Astrid, VIEIRA Laëtitia, VINCONNEAU Eric, YNNA Lydia,

Absents qui ont donné pouvoir : AUBRY Claude à BREVET Jean-Michel, BUFFARD Franck à THIBAUD Jean-Pierre

Absentes excusées : MOUSSET Farida, COMPAGNON Sylvaine

Date de la convocation : 23 Juin 2015

A été nommé secrétaire de séance : Mme TARPIN-LYONNET Astrid

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

PLAN LOCAL D'URBANISME/MOTIVATION DE L'OUVERTURE A L'URBANISATION D'UNE ZONE 2AU

Rappel du projet de modification du PLU concernant la zone 2AU situé au Nord-Est du hameau des Ravinelles

Avant de déterminer la procédure à adopter, il convient dans un premier temps que le conseil municipal motive sa décision sur l'ouverture à l'urbanisation de cette zone .

MOTIVATION POUR L'OUVERTURE A L' URBANISATION

Zone située à l'Est des zones 1AU et 1AUB au regard des capacités d'urbanisation restant inexploitées dans le secteur des Ravinelles déjà urbanisées du fait de :

- **les terrains** des secteurs UB et 2AU non encore urbanisés du quartier des Ravinelles ne font l'objet à ce jour d'aucun projet d'aménagement, les zones 1AU sont toutes urbanisées ou en cours d'urbanisation
 - **L'existence** d'orientations d'aménagement et de programmations communes cohérentes et définies pour ce secteur et ses zones 1AU, 1AUB et 2AU
 - **L'attractivité** forte du quartier des Ravinelles qui est à proximité immédiate des zones d'activités commerciales, artisanales et industrielles d'Ambérieu en Bugey et Château Gaillard, la proximité de l'accès à A42, de la RN 75, et la gare d'Ambérieu en Bugey avec la ligne Ambérieu/Lyon et Ambérieu/Genève
 - **L'existence** d'un ramassage scolaire.
 - **La faisabilité** opérationnelle d'un projet immobilier dans cette zone 2AU permettra l'urbanisation de celle-ci et contribuera au désenclavement des terrains urbanisés ainsi qu'à la connexion logique de ces lotissements entre ces derniers et au quartier des Ravinelles.
- A titre informatif :
- 1 PA délivré en 2008 « Sci Lavenir » = 26 logements
 - Deux projets sont en cours de réalisation
 - 1 PC délivré en 2013 « Les Portes du Bugey » = 37 logements
 - IPA délivré en 2013 « Les Portes du Bugey » = 19 lots
 - dont 22 logements sont dédiés aux logements locatifs à caractère social
- l'existence des réseaux sur le secteur déjà urbanisé et en cours d'urbanisation est dimensionné pour la continuité de l'urbanisation future.
 - La nécessité pour le quartier en cours de construction et déjà construit de la création d'une voie interne de circulation pour le secteur permettant d'équilibrer le flux de circulation sur la RD5 et de sécuriser ces flux via le bouclage de cette voie interne avec le chemin de la vie du Bois qui sera aménagé pour relier la rue Léon Blum
 - L'urbanisation de la zone prévoit des équipements publics communs de loisirs et sportifs bénéficiant à tous les habitants du quartier des Ravinelles afin de créer une vie de quartier.
 - La zone 2AU concernée est libre de toute occupation et est en friche depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 VOIX POUR, 1 CONTRE

— **MOTIVE** l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU au regard de la continuité immédiate des dernières opérations immobilières, constitue donc le prolongement et la fin logique de la poursuite du développement urbain des zones 1AU et 1AUB sur le secteur situé au Nord-Est du quartier des Ravinelles et permettra la réalisation d'environ 30 logements afin de répondre aux objectifs du PLU et du SCOT du BUCOPA.

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS/LOGIDIA

Vu la demande formulée par LOGIDIA concernant l'opération d'acquisition en VEFA de 8 pavillons locatifs situés sur la commune « Les Portes du Bugey » et tendant à solliciter de la commune la garantie de ses emprunts jusqu'à concurrence de 80% pour le remboursement d'un emprunt Prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Après exposé des conditions de financement de l'opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix Pour, 5 Abstentions, 3 Contre

- **ACCORDE** sa garantie d'emprunt aux conditions présentées pour l'acquisition en VEFA de 8 pavillons locatifs/Les Portes du Bugey

AUTORISATION REVENTE DES TERRAINS DE L'EPF à STE NOVADE

Après rappel des conditions d'acquisition des terrains réalisées par l'EPF de l'Ain à la demande de la commune en vue du projet de la ZAC

Le dossier de création étant terminé, la Société NOVADE a été désignée « AMENAGEUR ».

En vue de la réalisation du projet d'aménagement et conformément au traité de concession signé , la commune doit fixer les modalités de remboursement des terrains acquis et autoriser l'EPF de l'Ain à les revendre à NOVADE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 Voix Pour, 1 Abstention

- **AUTORISE** l'EPF de l'Ain à revendre directement à la société NOVADE, la parcelle située « En Rignion », cadastrée section ZL n°31 d'une superficie de 8400m2 pour un montant total de **128 196,53€**.

PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal, après exposé, et après en avoir délibéré par 17 Voix Pour,

- **DECIDE** de renouveler l'emploi d'adjoint technique 2ème classe contractuel à temps non complet, affecté au service de l'école pour assurer un poste d'agent d'entretien à raison de 24h hebdomadaire, à compter du 1er Septembre 2015, pour une durée de 1 an.
- **DECIDE** de créer un emploi d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet, en remplacement d'un agent démissionnaire, affecté au service de l'école, pour assurer un poste d'agent d'entretien à raison de 32,17h hebdomadaire, à compter du 1er Septembre 2015.

FIXE le tableau des emplois permanents en conséquence.

DECISIONS MODIFICATIVES

Par 17 Voix Pour, le conseil municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants :

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

DM N°1 Complément dotations aux amortissements

| | |
|----------------------|-------|
| DF compte 6811-042 | + 230 |
| RI compte 281531-040 | + 188 |
| RI compte 281561-040 | + 42 |

DM N°2 Travaux sur Château d'Eau

| | |
|-----------------------------------|---------|
| DI compte 2315-308 autres réseaux | -12 952 |
| DI compte 2315-277 Château d'Eau | +12 952 |

DM N°3 Complément/Agence de l'Eau

| | |
|--------------------------------------|---------|
| DF compte 6152 entretien biens | - 4 010 |
| DF compte 701249 Redevance pollution | + 4 010 |

BUDGET COMMUNE

DM N°1 Solde travaux city stade

| | |
|--|------|
| DI compte 2313-313 Groupe « maternelle » | -700 |
| DI compte City Stade | +700 |

DEMANDE SUBVENTION SDIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 Voix Pour

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain pour l'acquisition de matériels subventionnables mis à disposition des sapeurs pompiers volontaires.

QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour

- **DECIDE** d'interdire l'ouverture de tranchées sur la voirie communale neuve, réaménagée ou rénovée depuis moins de 5 ans à compter de la date de réception des travaux.

SUBVENTION ECOLE NUMERIQUE

Le Conseil Municipal, par 17 Voix Pour

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Mr Damien ABAD

INFORMATIONS

Lancement appel d'offres/Travaux voirie ZI

ZAC/Réunion du comité de pilotage le Jeudi 9 Juillet 2015 à 15h thème : Le Seynard et ses abords,

Relance projet parc photovoltaïque

Remblai « Toural du Moulin », : Compte rendu de la visite de la Police de l'eau et de l'ONEMA

Démolition « Maison VENET » : compte rendu de la visite des services « Environnement » sur la protection des nids d'hirondelles avant démolition.

SEMCODA

Signature de l'acte de vente prévue le 29 Juillet 2015

Visite des appartements à livrer prévue dans les prochaines semaines, date non fixée ce jour.

La séance a été levée à 22h30.

FAIT A CHATEAU GAILLARD, le 30 Juin 2015

Le Maire,

Joël BRUNET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

1-PLU

16 Voix Pour

1 Contre Evelyne JUILLARD

2- GARANTIE EMPRUNTS/LOGIDIA

9 Voix Pour

5 Abstentions - Sébastien LAZARE- Astrid TARPIN-LYONNET- Laëtitia VIERA- Eric VINCONNEAU- Lydia YNNA

3 Contre Claude AUBRY(pouvoir JMB)-Jean Michel BREVET- Rolande GAUDET

3- AUTORISATION REVENTE DES TERRAINS DE L'EPF de l'AIN A STE NOVADE

16 Voix Pour

1 Abstention Rolande GAUDET